

GENDARMERIE NATIONALE



LÉGION de
Lyonnais
COMPAGNIE
de l'air
SECTION
de *Mouton*
BRIGADE
de *Gerdon*
N° de la brigade *77*
N° de la section
Du *6* *février* 19*44*

Ce jour d'hui *six* *février* *so* mil neuf cent *quarante quatre*
quatorze heures
Nous, soussignés : *Cherassin (Charles), 11 d l Chef*
Leche (René) et Geroll (Albert),
gendarmes à la résidence de *Gerdon* départe-
ment de *l'air* revêtu de notre uniforme et conformément

PROCES-VERBAL
CONSTANT
renseignement sur
l'ambition du *sein*
Gurbillon Lucien
à *Gerdon* par les
autorités d'opéra-
tion
2. EXPÉDITION

aux ordres de nos chefs, *en patrouille à la résidence et procé-*
dant à une enquête à l'effet de déterminer les circonstances
et les causes de l'arrestation par les autorités d'opérations
du nommé Gurbillon Lucien demeurant à Gerdon,
avons recueilli ce qui suit :

Mme Gurbillon (Marie) née Rouffemont,
épouse, ménagère à Gerdon (air), déclare :
Le 5 février 1944 vers 17 heures, mon mari voyant
arriver des camions allemands et craignant d'être pris
comme otage a décidé de monter à Saint Alban à
l'effet d'y être hors de danger. Il a pris un raccourci
pour escalader rapidement le côté séparant Gerdon
de cette localité. Peu de temps après j'ai entendu des
rafales d'armes automatiques. Je suis regardé avec
des jumelles dans la direction que devait suivre mon mari.
J'ai vu ce dernier entouré d'allemands occupés à le fouiller.
Il était à ce moment au pied du coteau de Gerdon.

Pu la suite, il a été amené au pays et gardé à vue
jusqu'à 17 heures environ. J'ai pu lui faire parvenir quel-
ques vêtements malgré tout. Il a été ensuite emmené à
Tournai. Depuis ce moment, j'ignore complètement ce qu'il
est devenu.

15 février 1944
Le Brigadier
de Gerdon

NOTA. — Lorsqu'il y a lieu de donner un signalement, il est placé à la suite du procès-verbal, après les signatures.
L'emploi de formules imprimées peut être toléré pour les conventions, arrestations en vertu de contraintes par corps, recherches, etc., mais seulement lorsqu'il n'y a pas de faits particuliers à relever et sous réserve de la non-opposition des autorités intéressées. Il en est de même pour les arrestations des criminels et de militaires déserteurs opérées illégalement.
Paris, Nancy, Limoges
Charles Lévauzelle et Cie, imp. Gend.
G. 220 non éch.

Je ne sais plus de tout jours quel motif il a été arrêté.
Lecteur fait persiste et signe.

Etat - civil.

Curbillon, Lucien, 32 ans, cultivateur demeurant
à Gendon, né le 1^{er} mai 1911 au dit-lieu de Marais Joseph
et de Ferry Joséphine, marié, un enfant.

Deux expéditions destinées : la première, à Mousin
le Préfet de l'air à Bourges, la deuxième, à
Mousin le Procureur de l'Etat Français à Nantua
la troisième, aux Archives.

Fait et clos à Gendon les jours, mois et an
que d'acte joint.

Après Jecump

